

**PROVINCE DE QUÉBEC**41<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 13 AVRIL 2017****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 13 avril 2017*

Aujourd'hui, à seize heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 131 Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.